



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/24479
24 août 1992
FRANCAIS
ORIGINAL : ARABE

LETTRE DATEE DU 24 AOUT 1992, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL PAR
LE REPRESENTANT PERMANENT DE L'IRAQ AUPRES DE L'ORGANISATION DES
NATIONS UNIES

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous faire savoir qu'au cours de la période allant du 13 au 21 août 1992, l'aviation américaine a continué de violer l'espace aérien iraquien, opérations menées à des fins d'observation et de provocation.

Entre le 13 et le 14 août 1992 : Dix sorties effectuées par cinq formations, et ce, à une vitesse de 600 à 900 km/h et à une altitude de 5 200 à 7 000 mètres. Ces opérations ont visé les régions de Zakho, Dohouk, Arbil, Mossoul, Amadia et Tal Afar.

Entre le 14 et le 15 août 1992 : Dix-huit sorties effectuées par neuf formations, et ce, à une vitesse de 600 à 900 km/h et à une altitude de 4 000 à 7 000 mètres. Ces opérations ont visé les régions de Mossoul, Arbil, Tal Afar, Dohouk, Zakho, Amadia et Aïn Zala.

Entre le 15 et le 16 août 1992 : Vingt-neuf sorties effectuées par 13 formations de deux appareils et une de trois appareils, et ce, à une vitesse de 600 à 900 km/h et à une altitude de 3 500 à 8 500 mètres. Ces opérations ont visé les régions de Zakho, Dohouk, Mossoul, Arbil, Tal Afar et Amadia.

Entre le 16 et le 17 août 1992 : Quatre sorties effectuées par deux formations, et ce, à une vitesse de 600 à 900 km/h et à une altitude de 5 000 à 5 500 mètres. Ces opérations ont visé les régions de Zakho, Dohouk, Mossoul, Tal Afar et Amadia.

Entre le 19 et le 20 août 1992 : Onze sorties effectuées par quatre formations de deux appareils et une de trois, et ce, à une vitesse de 600 à 900 km/h et à une altitude de 2 000 à 5 000 mètres. Ces opérations ont visé les régions de Zakho, Dohouk, Arbil, Tal Afar, Amadia et Aïn Zala.

Entre le 20 et le 21 août 1992 : Dix-neuf sorties effectuées par neuf formations de deux appareils et un appareil isolé, et ce, à une vitesse de 600 à 900 km/h et à une altitude de 4 000 à 6 000 mètres. Ces opérations ont visé les régions d'Amadia, Dohouk, Mossoul, Arbil et Tal Afar.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent

(Signé) Abd al Amir AL-ANBARI
